

FLASH INFO LOCATAIRE

Vous êtes en impayé de loyer, des solutions existent, ne restez pas seuls



QUELQUES CONSEILS AU PREALABLE



- Reprendre le paiement du loyer courant le plus tôt possible pour ne pas aggraver la situation locative. L'aide au logement sera versée directement au bailleur.
- Maintenir le dialogue avec le propriétaire afin de faciliter les échanges et trouver une solution amiable.
- Faire un point avec un conseiller de la Caf afin de vous assurer que vous bénéficiez de l'ensemble de vos droits sociaux.
- Prendre contact avec un travailleur social pour vous accompagner dans vos démarches.



QUELLES SOLUTIONS ET ACCOMPAGNEMENTS POSSIBLES?

• Solution amiable :

Se rapprocher du bailleur pour convenir d'un échéancier de remboursement des sommes dues (plan d'apurement de la dette). En cas de désaccord sur les modalités de remboursement, une médiation peut être assurée par un travailleur social de la CAF ou du département.

• Sans solution amiable :

Votre propriétaire peut engager des démarches judiciaires en vue de mettre fin à votre contrat de location. Vous serez contacté par un travailleur social qui évaluera avec vous les possibilités d'aides financières, de maintien dans le logement ou de relogement. En cas de convocation par le juge il est impératif de vous présenter à l'audience au Tribunal.



Des aides financières existent en fonction de votre situation. Le travailleur social vous aidera à les mobiliser.

CAF DU TARN

**Accès aux droits : versement des prestations familiales et sociales
Traitement à l'amiable des impayés de loyer**



En cas de versement de l'Aide au logement à caractère familial ALF et d'enfants à charge, accompagnement par un travailleur social

ADIL DU TARN

**Information & conseil
juridique sur le logement**



Résidence Leclerc
3 Boulevard Lacombe 81000 ALBI
Tel : 05 63 48 73 80
Email : contact@adiltarn.org
Site : <https://www.adiltarn.org>



CONSEIL DEPARTEMENTAL DU TARN



Pour tout autre situation, accompagnement par un travailleur social du département

Liste des maisons du département du Tarn



LES CENTRES COMMUNAUX D'ACTION SOCIALE (CCAS)

Accompagnement par un travailleur social pour les personnes seules ou en couple sur les communes d'Albi, Castres, Graulhet et Lavaur



POUR VOUS AIDER

Paiement de vos charges courantes ou paiement de votre loyer : ne choisissez plus

LES GESTES ECO RESPONSABLES

Tarn: Les éco-gestes



CONCILIATEUR DE JUSTICE: EN CAS DE LITIGE ENTRE BAILLEUR ET LOCATAIRE



UNE PERSONNE NEUTRE POUR VOUS AIDER À RÉGLER À L'AMiable LE CONFLIT

Liste des conciliateurs de justice :
Médiation et conciliation - CDAD du Tarn (81).
Site internet : cdad81.fr
Tél: 07.86.13.05.58

